

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 15/05/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 Mai 2025

N° 23-2025

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Absents : 1

Représentés :

2

Pour :

8

Contre :

0

Abstention :

0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt-deux mai à 18 heures,
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de MORESMAU JP, adjoint au Maire,

Présents : MORESMAU JP, SIEGEL R, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,
Absent excusé : MINAZZO D procuracy à VEDEL P, KROGSDAHL procuracy à
 MORESMAU JP.

Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : GILHET B.

Objet : Aide exceptionnelle en soutien aux populations
Touchées par le Séisme du 28/03/2025 au Myanmar

Le Myanmar a été touché par un séisme meurtrier le 28 mars dernier, qui a fait au moins 2 056 morts, dont deux Français. A ce jour, plus de 3 000 personnes sont blessées et plus de 200 personnes sont encore portées disparues. Bangkok, en Thaïlande, a également subi des répercussions avec de nombreux disparus.

Face à la tragédie humaine en cours, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

Pour répondre à l'urgence humanitaire et matérielle au Myanmar, dans un pays dont la population est déjà très vulnérable, l'AMF s'associe aux opérations de solidarité et relaye les appels aux dons des associations partenaires présentes sur place, ACTED, La Croix Rouge et la Protection civile.

La commune de SAINT GUILHEM LE DESERT tient à exprimer son soutien et sa solidarité envers les populations sinistrées et souhaite apporter une aide financière

Afin de répondre à cette urgence humanitaire, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide exceptionnelle de 100 €.

Considérant l'implication d'associations reconnues, notamment la Croix Rouge qui intervient directement sur le terrain pour apporter secours et assistance,

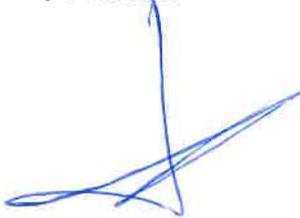
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide

- d'exprimer le soutien de la commune de **SAINT GUILHEM LE DESERT** envers les populations touchées par ce séisme,
- d'attribuer une aide exceptionnelle de 100 € au profit de la Croix Rouge Française
- les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- Autorise M. Le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

RIB - La Croix Rouge- Titulaire : Croix rouge française – 98 rue Didot 75694 Paris cedex 14
IBAN : FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794 BIC BNPAFRPPAA - Libellé : Séisme Myanmar

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Président de Séance



Le / La secrétaire de séance,

